



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 23 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 22 00159** du **15 DEC. 2022**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) **IDF MOBILITES**
39 bis-41 rue du Châteaudun
75009 PARIS-9E-ARRONDISSEMENT

En vue de la réalisation : **Création de deux pylônes télécabine 4 P7 et 4P8 pour le**
TELEVAL

Sur un terrain sis **AV DU PDT J F KENNEDY**
Cadastré **AM429**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

15 DEC. 2022

Le Maire



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet
de la décision municipale n° **DP 94078 22 00159** du a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,